



**Département de Seine-et-Marne**

**Canton de Nangis**  
**COMMUNE DE NANGIS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2018/DEC/179</b>	<b>OBJET :</b>  CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 17/12/2018	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 10/12/2018	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 18/12/2018	

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 10 décembre 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Clotilde LAGOUTTE représentée par Simone JEROME
- Alain VELLER représenté par Michel VEUX
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Sylvie GALLOCHER
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Sandrine NAGEL
- Virginie SALITRA représenté par Medhi BENSALÈM
- Pascal HUE représenté par Claude GODART
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20181226-DEC-2018-179-  
DE  
Date de télétransmission : 26/12/2018  
Date de réception préfecture : 26/12/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU la délibération du Conseil municipal n°2014/AVR/034 en date du 4 avril 2014 portant création de 9 postes de conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un 10ème poste de conseiller municipal délégué auprès de Monsieur le maire dans un souci de bonne administration de la collectivité,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE Unique :**

DECIDE de créer un 10ème poste de conseiller municipal délégué à compter du 1er janvier 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20181226-DEC-2018-179-  
DE  
Date de télétransmission : 26/12/2018  
Date de réception préfecture : 26/12/2018